

le titre de « Homme véritable auguste et profond ». La cinquième année *tche youen* (1268), Che Tsou (K'oublai), ordonna qu'un disciple de Li Hi-tch'eng, nommé Souen Tefou, aurait la direction générale de la secte dans toutes les provinces ¹.

Les édits impériaux dispensaient les *hochang*, les *ye li ko wen* et les *sien cheng* de toute taxe; mais, en revanche, ces ministres du culte devaient invoquer le ciel et demander pour l'Empereur la longévité.

« A la 12^e lune [1260], Houpilai-han honora un jeune Lama, appelé PASEPA, de la dignité de *Maître de la Doctrine dans ses Etats*. Ce jeune homme était de Saskia, dans le royaume des T'ou Fan ou Tibet, et de l'ancienne et illustre famille des Tsou kouan, qui depuis dix siècles avait donné des ministres aux rois du Tibet et à d'autres princes occidentaux. Pasepa, d'un esprit vif et pénétrant, sortit de son pays dès l'âge de quinze ans, pour venir offrir ses services à Houpilai-han, lorsqu'il n'était encore que prince particulier; Houpilai-han prit tant d'inclination pour ce jeune seigneur, qu'étant ensuite monté sur le trône, il lui donna un sceau et le fit chef de tous les Lama de ses Etats, quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans ² ».

« Jusqu'au règne de Houpilai-Han, les Mongous n'avaient point eu de lettres ni de caractères qui leur fussent propres. Un des premiers soins de ce prince fut d'en faire composer de particuliers adaptés à la langue des Mongous, et il chargea de ce projet le Lama Pasepa. L'ordre qu'il fit publier était conçu en ces termes : « Le nord est le berceau des Mongous. Notre langue a emprunté jusqu'à présent les caractères chinois ou les lettres du royaume de Oueour. Les Leao, les Kin et, en général, tous les royaumes même les plus éloignés de nous, se glorifient d'avoir des caractères qui leur sont propres. Le degré de puissance où la nation des Mongous et son gouvernement sont arrivés exige qu'elle ait des lettres assorties au génie de sa langue. Nous avons donné nos ordres en conséquence, et avons chargé de l'exé-

1. CHAVANNES, *l. c.*, p. 120, d'après le *Youen Che*.

2. MAILLA, IX, p. 287.